

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3 NOVEMBRE 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 67

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Informations

Investissements économiques dans la république du Mali 1345/60

Avis

Avis d'appel d'offres n° 51 — Appel d'offres lancé par le territoire de la Nouvelle-Calédonie pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 1346/60

PUBLICATION DE LA C.E.E.

**GRAPHIQUES ET NOTES RAPIDES SUR LA CONJONCTURE
DANS LA COMMUNAUTÉ**

Cette publication mensuelle, éditée par la direction générale des affaires économiques et financières de la Communauté économique européenne, comporte mensuellement des graphiques avec commentaires relatifs à la production industrielle, au chômage, aux prix à la consommation et à la balance commerciale des six pays de la Communauté.

En outre, elle donne tous les trois mois, présentés de la même façon, des aperçus sur l'importation, l'exportation, les salaires, les prix de gros, **les transports de marchandises par chemin de fer**, la consommation d'électricité, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, cette brochure bilingue (français-italien) est mise en vente par abonnement au prix de 250 francs belges (NF 24,70). Le prix par numéro est fixé à 25 francs belges (NF 2,40).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS

Investissements économiques dans la république du Mali

En date du 19 octobre 1960 a été réputée approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement d'un projet de caractère économique présenté par la république du Mali et qui avait été soumis au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit du projet suivant:

Projet n° 12.21.302: Route San-Mopti pour un montant en engagement provisoire de 2.431.000 unités de compte
(n° d'attente F/SN/24/59)

A V I S

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 51

**Appel d'offres lancé par le territoire de la Nouvelle-Calédonie pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Appel d'offres: n° 2**Convention: 29/F/NC/S/58****Projet: 11.24.503****Objet:**

Construction de 4 écoles de brousse, en 2 lots.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour un seul lot ou pour chacun des deux lots. (L'équipement en mobilier ne fait pas l'objet de l'appel d'offres.)

A:

Nouvelle-Calédonie.

1^{er} lot: Noëilly (Koné): 2 classes, 1 logement,

Coindé (La Foa): 1 classe, 1 logement.

2^e lot: Iles Loyautés:

Douélou (Lifou): 2 classes, 1 logement,

Patéo (Maré): 1 classe, 1 logement.

Estimation:

Pour l'ensemble des deux lots: 4.971.000 francs C.F.P. (1^{er} lot: 2.416.000 francs C.F.P., 2^e lot: 2.555.000 francs C.F.P.)

Délai d'exécution:

5 mois par élément, 10 mois au maximum au total.

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à M. P. Raighasse, architecte D.P.L.G., 33, rue de Sébastopol, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Prix: 2.500 francs C.F.P. pour le dossier à expédier hors du territoire de la Nouvelle-Calédonie; 1.000 fr. C.F.P. à expédier dans le pays même.

Après réception de la somme indiquée ci-dessus, l'envoi sera effectué par avion, franco de port.

Les soumissions ou intentions de soumissionner

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. Phillip, chef du service des affaires économiques et du plan, B.P. 431, avenue G.-Clémenceau, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ou y être déposées aux dates suivantes:

- a) Les soumissions des entreprises locales, avant 12 heures, heure locale (1 heure G.M.T.), mardi, le 20 décembre 1960;
- b) Les intentions de soumissionner des entreprises autres que les entreprises locales, ressortissant des États membres ou des pays ou territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne, devront parvenir au plus tard par le courrier aérien d'Europe arrivant le plus proche après le mardi 20 décembre 1960;
- c) Les soumissions des entreprises visées en b) ci-dessus devront parvenir au plus tard par le courrier aérien d'Europe arrivant le plus proche après le mardi 17 janvier 1961.

Ouverture des soumissions:

- a) Si aucune intention de soumissionner par des entreprises mentionnées en b) ci-dessus n'est reçue, l'appel d'offres sera clos. Dans ce cas, l'ouverture des offres aura lieu au plus tard 24 heures après la distribution officielle des courriers avions arrivés le plus proche après le mardi 20 décembre 1960.
- b) Si des intentions de soumissionner par des entreprises mentionnées en b) ci-dessus ont été reçues, les soumissions des entreprises locales sont conservées jusqu'à réception des soumissions des entreprises des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne qui devront parvenir à la date indiquée ci-dessus en c). L'ouverture des offres aura lieu au plus tard 24 heures après la distribution officielle du premier courrier avion d'Europe arrivé après le mardi 17 janvier 1961.

Consultation du dossier de l'appel d'offres:

- 1. Au secrétariat du ministre de l'éducation, jeunesse et sports, avenue Carcopino, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie);
- 2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56-58, rue du Marais, Bruxelles 1;
- 3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitellmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

M. P. Raighasse, architecte D.P.L.G. 33, rue de Sébastopol, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Direction de la documentation parlementaire et de l'information

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

		Prix	
		NF	frb
1. Cahiers mensuels de documentation européenne	Par numéro	1,50	15,—
<i>Revue des principaux événements du mois dans le domaine de l'intégration européenne</i>	Abonnement annuel	14,80	150,—
2. L'Activité de l'Assemblée parlementaire européenne	Par numéro	1,—	10,—
(paraissant après chaque session)	Abonnement annuel	5,90	60,—
<i>Les débats de l'Assemblée et l'activité des Commissions</i>			
3. L'Actualité européenne et la presse	Par numéro	1,—	10,—
(8-10 numéros par an)	Abonnement annuel	5,90	60,—
<i>Les sessions de l'Assemblée et les problèmes européens actuels vus par la presse des six pays de la Communauté</i>			
4. Bibliographie méthodique trimestrielle	Par numéro	2,—	20,—
	Abonnement annuel	6,40	65,—
5. Bibliographies:			
Le Marché commun (vol. 1, 1957; vol. 2, 1958; vol. 3, 1959)	Le volume	7,30	75,—
Euratom (vol. 1, 1958; vol. 2, 1959; vol. 3, 1960)	Volume 1	3,40	35,—
	Volume 2	2,—	20,—
	Volume 3	2,—	20,—
La Zone de libre-échange (vol. 1, 1958)	Le volume	6,40	65,—
6. Catalogue analytique du Fonds Plan Schuman - C.E.C.A., conservé à la bibliothèque de l'Assemblée	Volume 1	épuisé	
(Vol. 1, 1955; vol. 2, 1957; vol. 3, 1959)	Volume 2	6,90	70,—
	Volume 3	7,30	75,—
7. Annuaire-Manuel de l'Assemblée parlementaire européenne 1959-1960	Le volume	25,—	250,—
(Un volume de 528 pages)			
<i>Tout sur les Communautés européennes</i>			

Les commandes peuvent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués en dernière page du Journal officiel.